Cadrage actualisé
Novembre 2024

Document élaboré par les membres de la cellule pédagogique nationale
associant des représentants des centres de gestion de la fonction publique territoriale

CONCOURS D'AUXILIAIRE DE SOINS TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2e CLASSE

Spécialités : Aide médico-psychologique et Assistant dentaire

ÉPREUVE D'ENTRETIEN AVEC LE JURY

Note de cadrage indicatif

Cette note de cadrage ne constitue pas un texte réglementaire dont les candidats pourraient se prévaloir, mais un document indicatif destiné à éclairer les candidats et les formateurs.

Intitulé réglementaire de l'épreuve :
Décret n° 93-398 du 18 mars 1993 modifié relatif aux conditions d'accès et aux modalités d'organisation du concours sur titres des auxiliaires de soins territoriaux et du concours externe des agents sociaux territoriaux.

Un entretien permettant d'apprécier **les capacités professionnelles** du candidat, ses **motivations** et son **aptitude à exercer les missions** incombant aux membres du cadre d'emplois concerné.

Durée de l'épreuve : entretien de **15 minutes**

Bon à savoir

- Cette épreuve orale d'admission est l'unique épreuve du concours d'auxiliaire de soins territorial principal de 2e classe.

À QUOI CORRESPOND L'ÉPREUVE ORALE D'ENTRETIEN ?

>> L'entretien
C'est un échange entre le candidat et le jury d'entretien.
Le candidat répond aux **questions du jury** qui évalue

- la motivation du candidat
- ses connaissances
- ses savoir-faire professionnels
- dans l'environnement territorial.

Les questions posées par les membres du jury peuvent concerner

- des connaissances techniques
- des situations professionnelles

Le candidat ne peut recourir à aucun document pendant l'épreuve.

>> L'entretien (15 minutes)

Pour chaque session, le jury adopte une grille d'entretien :

- la grille est construite à partir de l'intitulé réglementaire de l'épreuve
- elle peut comporter un découpage du temps et des points.

Par exemple, la grille d'entretien peut être la suivante :

Questions du jury sur **l'aptitude à exercer les missions**	**environ 10 mn**
Questions du jury sur **les capacités professionnelles**	**environ 5 mn**
Motivation du candidat évaluée tout au long de l'entretien	

Seul le candidat peut arrêter l'entretien avant la fin de l'épreuve. Dans ce cas, il doit signer une déclaration pour indiquer qu'il renonce à utiliser la totalité du temps imparti.

>> Le jury

Le jury comprend 3 catégories de membres :

- **des élus** (d'une commune, du département ou de la région)
- **des fonctionnaires territoriaux,** qui travaillent pour une commune, un département, une région ou un établissement public territorial
- **des personnalités qualifiées,** qui travaillent dans la filière médico-sociale

Par exemple, le jury peut être composé :

- d'un adjoint au maire en charge des affaires sociales
- d'un professionnel de santé territorial
- d'un directeur d'établissement de soins

LES QUESTIONS DU JURY SUR LES APTITUDES DU CANDIDAT À EXERCER LES MISSIONS DU CADRE D'EMPLOIS

Les jurys d'entretien interrogent les candidats :

- à partir de questions
- et de mises en situation

pour **évaluer les capacités** des candidats :

- **à analyser** une situation professionnelle
- et à y **apporter une solution adaptée**.

>> Contenu des questions

Les questions du jury peuvent concerner :

- les missions de l'auxiliaire de soins territorial
- les connaissances en lien avec les missions de la spécialité concernée

Rappel des missions des auxiliaires de soins territoriaux (spécialités aide médico-psychologique et assistant dentaire)
Extraits du décret n°92-866 du 28 août 1992 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de soins territoriaux, article 2

- Les auxiliaires de soins exerçant des fonctions d'**aide médico-psychologique** participent aux tâches éducatives sous la responsabilité de l'éducateur ou de tout autre technicien formé à cet effet.

- Les auxiliaires de soins exerçant des fonctions d'**assistant dentaire** assistent le **chirurgien-dentiste** dans les tâches matérielles et les préparations courantes nécessitées par l'exécution des soins dentaires

>> Des questions / mises en situation concernant les missions

☐ **Spécialité : Aide médico-psychologique (AMP)**
Le jury aborde différents thèmes, comme **par exemple** :

- Le rôle de l'AMP, à la frontière de l'éducatif et du soin.
- L'aide médico-psychologique et sa fonction d'accompagnement et d'aide dans la vie quotidienne.
- Les publics concernés :
    - enfants, adolescents, adultes en situation de handicap
    - personnes dont la situation nécessite une aide au développement ou au maintien de l'autonomie sur le plan physique, psychique ou social
- La connaissance de la personne -> prise en charge physique de la personne et de son environnement :
    - soins courants du corps, soins d'hygiène dentaire, surveillance de l'état général de la personne
    - santé (connaissance des paramètres de santé), notions d'alimentation, appréciation de l'urgence et des anomalies
    - conduite à tenir en cas de chute, en cas de canicule, ergonomie…
- L'accompagnement éducatif et l'aide individualisée dans les actes de la vie quotidienne -> prise en charge morale de la personne et de son environnement :
    - notions de maltraitance et de bientraitance
    - soutien psychologique
    - accompagnement individualisé dans le respect de la personne
    - aide au maintien ou à la restauration de l'autonomie / du lien social
    - repérage de signes précurseurs de pathologies de démence sénile
    - relation de confiance…
- L'animation de la vie sociale et relationnelle
- Le soutien médico-psychologique
- La participation à la mise en place et au suivi du projet personnalisé
- La communication professionnelle et la vie institutionnelle -> capacité à s'intégrer dans une équipe pluridisciplinaire et à travailler avec les partenaires :
    - transmission ciblée (étapes…)
    - participation à des projets de service
    - connaissance des réseaux et des structures
    - contact avec la famille et les aidants naturels, contact avec les aidants professionnels...

☐ **Spécialité : Assistant dentaire (AD)**
Le jury aborde différents thèmes, comme **par exemple** :

L'activité sous la responsabilité du praticien au sein d'un cabinet dentaire (individuel ou de groupe) ou d'un centre de soins dentaires.

- *Accueil et prise en charge du patient*
  - Planifier les rendez-vous selon les besoins du patient, le type d'intervention, le degré d'urgence
  - Orienter le patient dans et hors de la structure
  - Accueillir et renseigner le patient : horaires d'ouverture du cabinet, possibilités de rendez-vous, documents à apporter, modalités de soin, tarification
  - Recueillir les données médico-sociales nécessaires aux soins et en informer le praticien
- *Assistance technique dans la préparation et la réalisation des soins*
  - Installer et préparer le patient
  - Réceptionner les éléments médico-techniques et en informer le praticien
  - Préparer le matériel, les produits selon les indications du praticien (selon sa spécialité) et la nature de l'intervention
  - Assister le praticien dentaire (travail à quatre mains, assistance opératoire, imagerie...) pré, per, post intervention
- *Hygiène, désinfection, asepsie et rangement des matériels de soin*
  - Conduire les opérations de la chaîne de stérilisation selon les protocoles
  - Entretenir et ranger la salle de soins selon les protocoles en vigueur
  - Vérifier le fonctionnement des appareils et signaler les dysfonctionnements (autoclave, appareils rotatifs, scialytique...)
  - Contrôler, conditionner et ranger les matériels, matériaux, produits et dispositifs médicaux
  - Suivre et optimiser la gestion des stocks de produits, identifier les besoins en approvisionnement et transmettre les commandes
  - Procéder au tri et à l'élimination des déchets selon les règles en vigueur
- *Participation à l'éducation et à la promotion de la santé bucco-dentaire*
  - Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet de santé du centre ou du service de santé
  - Conseiller et informer les patients sur la santé bucco-dentaire
  - Préparer et animer des séances d'information et de conseil
  - Élaborer avec le praticien et mettre à disposition des supports d'information en matière de santé publique
  - Participer à l'organisation de projets de santé et à des campagnes de prévention dans et hors structure de soins
- *Secret professionnel, respect des mêmes règles déontologiques que le praticien*

LES QUESTIONS DU JURY SUR LES CONNAISSANCES, TOUTES SPECIALITÉS (assistant dentaire, aide médico-psychologique)

>> Des questions / mises en situation concernant l'environnement professionnel
Avec ces questions, le jury évalue :

- Les connaissances générales de la fonction publique territoriale
- **L'intérêt** et la **curiosité** du candidat pour l'environnement professionnel dans lequel il souhaite travailler

Le jury aborde différents thèmes, comme **par exemple** :

- **Les notions générales sur l'environnement professionnel**
  - le cadre d'emplois de l'auxiliaire de soins territorial
  - sa situation dans l'organigramme
  - les partenaires de l'établissement dans lequel l'auxiliaire de soins exerce ses missions
  - …

- **Les notions générales sur l'environnement territorial**
  - les droits et obligations des fonctionnaires
  - les fonctions publiques
  - la filière medico-sociale
  - Les employeurs possibles de l'auxiliaire de soins territorial
  - les collectivités territoriales et leurs missions principales
  - la notion de service public
  - les moyens de s'informer et de se former
  - le droit de retrait
  - le comité social territorial (CST)
  - la commission administrative paritaire
  - les sanctions possibles à l'égard d'un fonctionnaire
  - …

L'ÉVALUATION DE LA MOTIVATION À EXERCER LES MISSIONS

Pendant tout l'entretien, le jury cherche à évaluer :

- si le candidat est réellement **motivé**,
- s'il est **apte à exercer les responsabilités** confiées à un auxiliaire de soins territorial,
- s'il a un intérêt pour le monde qui l'entoure, notamment pour l'évolution de l'administration territoriale,

à travers son dynamisme, sa curiosité intellectuelle et son ouverture d'esprit.

Comme dans un entretien de recrutement, le jury veut s'assurer que le candidat démontre ses capacités à assumer les missions :

- o par ses arguments
- o par ses qualités humaines et intellectuelles

5 points à retenir pour aborder l'épreuve

Parallèlement à la maîtrise des connaissances et compétences attendues, cette épreuve permet au candidat de montrer qu'il est capable de :

1. **Être cohérent**

- le candidat fait attention à ne pas dire une chose puis son contraire
- il explique ses idées lorsqu'on le contredit
- il sait reconnaître une erreur s'il se trompe

2. **Communiquer**

- le candidat fait attention à être bien compris, grâce à une expression claire
- il parle à haute voix, clairement, ni trop vite, ni trop lentement
- il s'adresse à l'ensemble du jury sans regarder un interlocuteur seulement

3. **Être attentif à l'environnement hiérarchique**

- il montre un comportement adapté face au jury, devant lequel il se présente comme candidat
- il fait attention à ne pas paraître autoritaire ou trop sûr de lui et il ne conteste pas les questions posées
- il explique son point de vue s'il n'est pas d'accord avec le jury

4. **Faire preuve de curiosité intellectuelle et d'esprit critique**

- le candidat peut ainsi faire référence à l'actualité
- il sait profiter d'une question pour valoriser des connaissances pertinentes
- il sait opposer des arguments fondés à ceux du jury

5. **Gérer son stress**

- le candidat prend son temps pour parler clairement pour répondre aux questions
- même si une question lui pose difficulté, il garde confiance en lui pour la suite de l'entretien